

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 29/07/2026 - B2026/009053 - 2006 B 00054 - 384 020 723 - COMMISSARIAT
FINANCES REVISION

9053

① **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 840 rue Pasteur		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 3 8 4 0 2 0 7 2 3 0 0 0 2 7		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31122025				
		N-1 31122024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial	AH	AI	236 700	236 700
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	CT	113 683
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	CV		
	Créances rattachées à des participations		BB	BC		
	Autres titres immobilisés		BD	BE		
	Prêts		BF	BG		
	Autres immobilisations financières *		BH	BI		
	TO TAL (II)		BJ	BK	350 383	350 400
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ	89 887	66 538
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	202 196	161 912
		Autres créances (3)	BZ	CA	19 831	17 400
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	164 094	128 096
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	271	
		TO TAL (III)	CJ	CK	476 279	435 995
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	826 662	786 378	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	49 522
Clause de réserve de propriété : *	Immobiliations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :40 000.....)	DA	40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	349 315	341 372	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	63 856	47 944	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	457 171	433 315	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	69 554	88 653	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	39 983		
	Instruments financiers à terme	D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	118 613	85 807	
	Dettes fiscales et sociales	DY	90 794	91 011	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		18 167	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	10 263	12 296	
TOTAL (IV)	EC	329 207	295 933		
Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED				
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	786 378	729 248		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	280 295	227 285	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	886	943		

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	914 410	FH		FI	914 410	932 833	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	914 410	FK		FL	914 410	932 833	
	Production stockée *					FM	21 685	(2 432)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	9 244	6 068	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI			
	Autres produits (1) (11)					FQ		44	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	945 338	936 514	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	553 962	570 573	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 976	3 133	
	Salaires et traitements *					FY	210 203	208 043	
	Cotisations sociales (10)					FZ	80 843	79 315	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	2 065	9 844
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI			
	Autres charges (12)					GE	5 301	3	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	857 350	870 910	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	87 989	65 603	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		25 459	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	17		
Total des produits financiers (V)						GP	17	25 459	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 847	2 554	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	17		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		24 785	
Total des charges financières (VI)						GU	2 864	27 339	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 847)	(1 880)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	85 142	63 724	

Désignation de l'entreprise SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	21 286 15 780
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	945 355 961 973
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	881 500 914 029
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	63 856 47 944
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	236 700	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	113 700	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ	113 700	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	350 400	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	236 700	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX	17	ØY	113 683	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ	17	NK	113 683	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	17	ØL	350 383	ØM	

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX			
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	1 664	6P	1 664	6S			
	Sur comptes clients	6T	45 799	6U	2 065	6V	7 580	6W	40 284
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	47 462	TY	2 065	TZ	9 244	UA	40 284
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	47 462	UB	2 065	UC	9 244	UD	40 284
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	2 065	UF	9 244					
	UG		UH						
	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	202 196		152 673		49 522				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	19 831		19 831						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
	Charges constatées d'avance		VS	271		271						
	TOTAUX		VT	222 298	VU	172 776	VV	49 522				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	886		886						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	68 668		19 755		48 913				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	118 613		118 613						
Personnel et comptes rattachés			8C	22 185		22 185						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	17 781		17 781						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	5 506		5 506						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	43 585		43 585						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 737		1 737						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	39 983		39 983						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	10 263		10 263						
TOTAUX			VY	329 207	VZ	280 295	48 913					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	19 037		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	63 856
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)								WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)								WI	
	Amendes et pénalités								WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	21 286
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE								WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								L7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								WN	
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*								WQ	
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)								SU	
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)								SW	
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro								M8	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I								WR	85 142	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								XB	
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								I6	
	Majoration d'amortissement *								WZ	
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)								XA	
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								ZX	
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)								ZY	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations								XD	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)								XF	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)									
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)									
	Entreprises nouvelles 44 sexies									
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)								K3	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)								1F	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)								PC	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)								L5	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								X9	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)								YH	
	Créance dégelée par le report en arrière de déficit								ZI	
	Dt déd. exc. (art 39 decies A)								YA	
	Dt déd. exc. (art 39 decies B)								YB	
	Dt déd. exc. (art 39 decies C)								YC	
	Dt déd. exc. (art 39 decies D)								YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								YI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								YL	
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI	85 142			
{ déficit (II moins I)						XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	85 142	XO	0	

Désignation de l'entreprise SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 801
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISIO										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	47 944		Dividendes	- Autres réserves	ZD	7 944																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
					Report à nouveau	ZG																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	TOTAL I	ØF	47 944		TOTAL II	ZH	47 944																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="6"></th> <th colspan="2">Exercice N :</th> <th colspan="2">Exercice N-1 :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">ENGAGEMENTS</td> <td colspan="5">- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7</td> <td>YQ</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Engagements de crédit-bail immobilier</td> <td>YR</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Effets portés à l'escompte et non échus</td> <td>YS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="10">DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES</td> <td colspan="5">- Sous-traitance</td> <td>YT</td> <td>439 414</td> <td></td> <td>454 674</td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 36 000</td> <td>XQ</td> <td>36 000</td> <td></td> <td>36 000</td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Personnel extérieur à l'entreprise</td> <td>YU</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</td> <td>SS</td> <td>16 427</td> <td></td> <td>18 573</td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages</td> <td>YV</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES</td> <td>ST</td> <td>62 121</td> <td></td> <td>61 326</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</td> <td>ZJ</td> <td>553 962</td> <td></td> <td>570 573</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">IMPOTS ET TAXES</td> <td colspan="5">- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE</td> <td>YW</td> <td>2 478</td> <td></td> <td>645</td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS</td> <td>9Z</td> <td>2 498</td> <td></td> <td>2 488</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</td> <td>YX</td> <td>4 976</td> <td></td> <td>3 133</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">T.V.A.</td> <td colspan="5">- Montant de la T.V.A. collectée</td> <td>YY</td> <td>178 389</td> <td></td> <td>191 434</td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</td> <td>YZ</td> <td>118 250</td> <td></td> <td>119 322</td> </tr> <tr> <td rowspan="8">DIVERS</td> <td colspan="5">- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *</td> <td>ØB</td> <td>204 062</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *</td> <td>ØS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *</td> <td>ZK</td> <td></td> <td>%</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0</td> <td>ZR</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td>RG</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI</td> <td>RH</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="5">REGIME DE GROUPE *</td> <td colspan="2">Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA</td> <td colspan="2">Plus-values à 15%</td> <td>JK</td> <td colspan="2">Plus-values à 0%</td> <td>JL</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Plus-values à 19%</td> <td>JM</td> <td colspan="2">Imputations</td> <td>JC</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Groupe : résultat d'ensemble. JD</td> <td colspan="2">Plus-values à 15%</td> <td>JN</td> <td colspan="2">Plus-values à 0%</td> <td>JO</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Plus-values à 19%</td> <td>JP</td> <td colspan="2">Imputations</td> <td>JF</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2</td> <td colspan="2">N° SIRET de la société mère du groupe JJ</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">TRAVAILLEURS INDEPENDANTS</td> <td colspan="8">Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social</td> <td>JQ</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="8">Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social</td> <td>JR</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="8">Revenu brut social (si le montant est négatif) JS</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="8">Revenu brut social (si le montant est positif)</td> <td>JT</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>																		Exercice N :		Exercice N-1 :		ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ				- Engagements de crédit-bail immobilier					YR				- Effets portés à l'escompte et non échus					YS				DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT	439 414		454 674	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 36 000					XQ	36 000		36 000	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU				- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	16 427		18 573	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV				- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	62 121		61 326	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	553 962		570 573	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	2 478		645	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS					9Z	2 498		2 488	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	4 976		3 133	T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	178 389		191 434	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	118 250		119 322	DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *					ØB	204 062			- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS				- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%	%	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0					ZR	1			- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG				- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH																						REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL				Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC		Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO				Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2		N° SIRET de la société mère du groupe JJ							TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR		Revenu brut social (si le montant est négatif) JS										Revenu brut social (si le montant est positif)								JT	
						Exercice N :		Exercice N-1 :																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT	439 414		454 674																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 36 000					XQ	36 000		36 000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	16 427		18 573																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	62 121		61 326																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	553 962		570 573																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	2 478		645																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS					9Z	2 498		2 488																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	4 976		3 133																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	178 389		191 434																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	118 250		119 322																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *					ØB	204 062																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%	%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0					ZR	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
			Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
			Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2		N° SIRET de la société mère du groupe JJ																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Revenu brut social (si le montant est positif)								JT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **786 378 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **945 355 euros** et un total **charges** de **881 500 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **63 856 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Concernant les immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications applicables à certaines entités (décret du 30 décembre 2005), ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Stocks et en cours

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres informations

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité a appliqué le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce nouveau règlement modifie notamment la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges ainsi que certaines règles de classement des produits et charges.

L'application de ce texte constitue un changement de méthode comptable au sens du Plan comptable général. Conformément aux dispositions transitoires, les impacts liés à ce changement de méthode ont été déterminés et comptabilisés selon les principes prévus par le règlement.

Sur cet exercice 2025, il n'y a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et, sur le compte de résultat. L'incidence sur le résultat d'exploitation et sur le résultat courant est nulle.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	236 700	Clientèle commissariat aux comptes
TOTAL	236 700	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		43 818
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		906
<i>INTERETS COURUS SUR EMPRUNT</i>	20	
<i>AGIOS A PAYER</i>	886	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 223
<i>FOURNIS. FACT. A RECEVOIR</i>	13 223	
Dettes fiscales et sociales		29 689
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	14 292	
<i>PERSONNEL CHARGES A PAYER</i>	7 894	
<i>ORG. SOC. CHARGES A PAYER</i>	6 375	
<i>ORG. SOC. CAP TAXE APPRENTISSAGE</i>	184	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	945	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			271	271
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				271

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Facturés d'avance		10 263	10 263
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			10 263

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	16,0000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	16,0000	40 000,00

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus

Effets escomptés non échus
Avals, cautions et garanties
Engagements de crédit-bail
Engagements en pensions, retraite et assimilés
Autres engagements Pour mémoire (1)
Total des engagements financiers (1)
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées

(1) Compte tenu de l'effectif réduit et de l'ancienneté récente de celui-ci, aucune évaluation significative n'a été retenue

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
Sarl MAGNAT AUDIT (520.788.340.00021) Exercice clos le 31.12.25			24 214	99,99	4 249
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

COMMISSARIAT FINANCES REVISION - C.F.R.
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 Euros
Siège social : 840, Rue Pasteur
38670 CHASSE SUR RHONE
384 020 723 RCS VIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 63 855,62 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	63 855,62 Euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique	40 000,00 Euros
Soit 16,00 Euros par part	
Le solde	23 855,62 Euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 373 170,78 Euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2026.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 20 000,00 Euros, soit 8,00 Euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 Euros
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2024 : 40 000,00 Euros, soit 16,00 Euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 Euros

Certifié conforme
La Gérance

